

## **Toujours moins de candidats admissibles aux concours enseignants : à qui la faute ?**

*Montreuil, le 16 mai 2023*

Personne ne doute de la volonté du président Macron et de son gouvernement de remettre en cause les statuts, les garanties collectives et les services publics, preuve en est le maintien de la réforme des retraites en dépit de l'opposition de la grande majorité des salariés et de la population et de l'intersyndicale qui en revendique plus que jamais le retrait.

L'Ecole publique n'échappe pas à cette politique de terre brûlée ; ainsi le ministre Ndiaye a décidé de supprimer 2 000 postes d'enseignants pour la rentrée 2023, utilisant pour cela l'article 49-3 à l'Assemblée nationale.

C'est dans ce contexte que les résultats de l'admissibilité aux concours de recrutement des professeurs ont été rendus publics.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, seuls 11 371 candidats sont admissibles pour 8 000 places offertes. Dans trois académies, le nombre d'admissibles est inférieur au nombre de postes : 737 candidats admissibles pour 1 166 places à Créteil, 833 pour 1 285 à Versailles et 80 pour 165 en Guyane, soit au moins 966 postes perdus !

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, on dénombre seulement 47 admissibles pour 134 places en lettres classiques et 101 pour 205 en allemand. Sans parler des matières où le nombre d'admissibles est à peine supérieur au nombre de places au concours, laissant craindre un nombre d'admis finalement bien inférieur au nombre de postes proposés : 761 admissibles pour 755 places en lettres modernes, 440 pour 429 en physique-chimie, 1 169 pour 1 040 en mathématiques...

Force est de constater que la pseudo-revalorisation annoncée par le ministre Ndiaye n'aura pas eu l'effet escompté ! Faut-il rappeler que le salaire brut d'un professeur titulaire du CAPES en début de carrière était en 1980 de 2,2 fois le SMIC alors que ce rapport n'est que de 1,14 aujourd'hui ? Faut-il rappeler qu'entre l'inflation et le blocage de la valeur du point d'indice les fonctionnaires ont perdu plus de 25% de leur pouvoir d'achat depuis 2000 ?

Et ce ne sont pas les quelques primes – non prises en compte dans le calcul des pensions – distribuées ici et là par le ministre, en encore moins son « pacte » pour travailler plus, qui seront de nature à susciter des candidatures !

D'autre part, comment ne pas voir dans cette diminution continue du nombre de candidats les conséquences de la masterisation et du passage des concours de Bac+3 à Bac+5 ?

Une chose est sûre : ces chiffres vont conduire le ministre à tenter de faire appel à toujours plus d'enseignants contractuels, précaires et sous-payés ! Ainsi, l'académie de Créteil annonce le recrutement de 500 enseignants contractuels 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré dès le 1<sup>er</sup> juin !

**Le gouvernement est responsable du chaos qui va perdurer et s'aggraver à la prochaine rentrée.**

**La FNEC FP-FO ne peut accepter une telle situation. Elle réaffirme ses revendications :**

- **L'abrogation de la loi Macron sur les retraites !**
- **L'arrêt des suppressions de postes et des créations de postes à hauteur des besoins !**
- **L'abandon de la masterisation et le retour à des concours de recrutement des professeurs à bac +3 !**
- **La mise en place immédiate de concours exceptionnels à Bac+3 pour recruter des enseignants sous statut, tout de suite !**
- **Le retrait du « pacte » et une augmentation indiciaire sans contrepartie pour tous les personnels, *a minima* à hauteur de l'inflation, et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2 000 !**

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dans leurs écoles, établissements, services et à prendre toutes les initiatives, dans l'unité la plus large, pour faire valoir les revendications, notamment le mercredi 31 mai, jour de présentation du « pacte » au CSA ministériel.

Elle les appelle à être massivement en grève mardi 6 juin à l'appel de l'intersyndicale pour le retrait de la réforme des retraites.